



## COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Tél. : 01 81 88 08 36 - [www.cif-ffc.org](http://www.cif-ffc.org)

### COMMUNIQUÉ

#### Cyclo-cross : Précisions règlementaires

#### Modalités de déroulement de l'épreuve de relais par équipe au championnat régional

- 1) Pour le relais par équipe, un Comité Départemental peut inscrire plusieurs équipes. Si plusieurs comités départementaux ne peuvent pas inscrire d'équipe complète, alors une équipe mixte de départements peut être inscrite. L'épreuve aura lieu, si et seulement si un minimum de cinq équipes complètes, prennent le départ. Chaque équipe doit être composée de :
  - 1 U15M
  - 1 U17M
  - 1 U19M
  - 1 U15 ou U17W
  - 1 U19 ou senior W
  - 1 senior M

L'ordre des relayeurs est libre.

Les engagements se feront directement au Comité sur le document qui sera sur le site régional accompagné du règlement de l'engagement de l'équipe soit 40 €.

- 2) Les équipes incomplètes ne sont pas autorisées. Un coureur ne peut pas courir dans plus d'une des catégories ci-dessus.
- 3) De préférence et dans la mesure du possible, tous les coureurs de l'équipe doivent porter le maillot du comité départemental pour être facilement identifiables.
- 4) 30 minutes avant l'appel des coureurs, le responsable de la délégation régionale devra remettre, au collège des arbitres, la composition de leur relais avec ordre libre des relayeurs.
- 5) L'ordre des équipes départementales ou mixte de départements sera établi par tirage au sort, après la clôture des engagements.
- 6) Le dépannage est autorisé dans le poste de dépannage avec répartition libre des boxes de dépannage.
- 7) Les coureurs en attente du relais auront la possibilité de rester à l'abri dans une tente près de la zone de relais.

L'arrivée en temps opportun du coureur dans la zone de relais demeure la responsabilité de l'équipe départementale ou mixte de département.

- 8) Le relais devra se faire par un contact physique entre les 2 relayeurs (toucher le bras ou l'épaule). Les coureurs partants pourront être les pieds sur les pédales en se maintenant aux barrières, ce qui est bien sûr interdit pour le premier coureur prenant le départ (départ classique).
- 9) Tout coureur doit attendre le contact physique du coureur précédent avant de partir. Dans le cas contraire, une pénalité de 10 secondes sera appliquée au coureur suivant. Si cela se produit sur le dernier relayeur, la pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total de l'équipe.
- 10) Chaque coureur doit effectuer un tour complet du parcours.

Nota : pour des questions de temps total de course et de conditions satisfaisantes de luminosité, le parcours peut être modifié et raccourci sur décision du comité régional, du collègue des arbitres et de l'organisateur. Une information sera effectuée au préalable du départ de l'épreuve.

- 11) Les 3 premières équipes seront récompensées et la première équipe se verra remettre une écharpe IDF.
- 12) Un seul assistant par équipe départementale ou mixte de départements sera accepté dans la zone de relai.

### **Précisions quant à l'utilisation du VTT sur les épreuves régionales et à la mise en grille**

Concernant les épreuves école de vélo, la réglementation fédérale indique au titre 09 Ecole de Vélo :

9.1.12 Pour les épreuves du calendrier régional, tous les types de vélo sont autorisés (suivant décision du comité régional) de la catégorie U7 à la catégorie U13.

9.1.18 Les concurrents dont les vélos de type VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.

Le règlement régional de l'activité indique :

Pour les épreuves du calendrier régional, les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de VTT Cross-Country sont tolérés. Les coureurs utilisant ces vélos seront placés à la fin de la grille de départ.

Le comité régional précise que, jusqu'à la fin de la saison en cours :

- Pour les catégories U7 et U9 : seuls les concurrents dont les vélos de type VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.
- Pour les catégories U11 et U13 : tous les concurrents prenant le départ avec un vélo de type VTT prendront le départ en dernière ligne.

Le règlement spécifique au championnat régional indique :

Les vélos style VTT sont interdits au départ des championnats régionaux d'Ile de France (autorisés lors des épreuves traditionnelles régionales les autres week-ends) sauf en EDV.

Lors des épreuves des catégories U7 à U13, les vélos de type VTT seront donc bien acceptés lors des épreuves Ecole de Vélos durant le championnat régional, selon les mêmes précisions.

Concernant les autres catégories (à partir de U15), il est rappelé que les vélos de type VTT sont interdits au départ des championnats régionaux d'Ile de France (autorisés lors des épreuves traditionnelles régionales les autres week-ends) et que la section maximale autorisée des pneumatiques est de 33mm.